

CONVOCATION

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 24 janvier 2011, à 20 heures 30, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 18 janvier 2011.

Ordre du jour :

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation des procès-verbaux des réunions des lundis 15 novembre 2010 et 13 décembre 2010.
- Permis de démolir et déclaration préalable pour l'édification d'une clôture dans le cadre de l'approbation du P.L.U.
- Acquisition de terrain.
- Amendes de police.
- Subvention du Sénateur.
- Rapport annuel 2009 assainissement eaux usées.
- Avis sur la demande de déclaration d'intérêt général des travaux de restauration de la Choisille et de ses affluents.
- Modification des statuts du SIEIL, adhésion de la commune de Châtillon sur Indre, prise de compétence « éclairage public ».
- Comptes-rendus des Commissions municipales.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Questions diverses.
 - Personnel.
 - Projet éducatif « Jeunes »
 - Délégation donnée par le Conseil municipal : état des marchés publics signés.

PROCES – VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 24 JANVIER 2011

A 20 HEURES 30

L'an deux mil onze, le vingt quatre janvier à vingt heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

Mme Dutertre 1^{ère} adjointe, M. Lehagre 2^{ème} adjoint, Mme Bouin 4^{ème} adjointe.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

M. Hatwell prend part à la réunion à 20 h 40 (heure d'arrivée à la table du Conseil).

Était absent excusé :

M. Motard 3^{ème} adjoint, qui a donné procuration à M. Boullenger, Maire.

Était absent :

M. Galopin, Conseiller municipal.

NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Par scrutin public et à l'unanimité, M. Guyon, Conseiller municipal est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES REUNIONS DU CONSEIL DES LUNDIS 15 NOVEMBRE 2010 et 13 DECEMBRE 2010 :

Ces deux procès-verbaux sont approuvés au scrutin public et à l'unanimité.

PERMIS DE DEMOLIR ET DECLARATION PREALABLE POUR L'EDIFICATION D'UNE CLOTURE DANS LE CADRE DE L'APPROBATION DU P.L.U.

M. le maire rappelle la précédente délibération qui approuve le Plan local d'urbanisme de la commune.

Puis, il indique que le décret 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance 2005-1527 du 8 décembre 2005, porte réforme du permis de construire et des autorisations d'urbanisme. Cette réforme est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2007 et conduit le Conseil municipal à se prononcer sur deux points suite à l'approbation du P.L.U. :

- D'une part, l'article R 421-12 du Code de l'urbanisme qui dispose qu'il doit être précédé d'une déclaration préalable à l'édification d'une clôture située « dans une commune ou partie de commune où le Conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de Plan local d'urbanisme, a décidé de soumettre les clôtures à déclaration » ;
- D'autre part, l'article R 421-27 du Code de l'urbanisme dispose que « doivent être précédés d'un permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située dans une commune ou partie de commune où le Conseil municipal a décidé d'instituer le permis de démolir ».

A défaut de décision du Conseil municipal, le principe est désormais l'absence de soumission à autorisation de ces deux types de travaux.

Aussi, afin de conserver un certain contrôle en matière de politique d'urbanisme, il est proposé au Conseil municipal d'étendre ces régimes d'autorisation à l'ensemble du territoire communal.

Vu l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005.

Vu le Code d'urbanisme, notamment ses articles R 421-12 et R 421-27.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 14

Pour : 14

- Décide de soumettre à déclaration préalable les travaux d'édification d'une clôture.
- Décide de soumettre à permis de démolir les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.
- Décide d'appliquer ces deux dispositions sur l'intégralité du territoire de la commune.

ACQUISITION DE TERRAIN A M. BRAULT

M. le maire rappelle au Conseil municipal que dans le budget principal de l'exercice 2010, en section d'investissement, à l'article D2111 de l'opération 226, « acquisition de terrains nus », une somme de 5 000 euros avait été inscrite ; elle apparaît en restes à réaliser de l'exercice.

Aujourd'hui les acquisitions se précisent puisque M. Jackie Brault a donné son accord pour céder à la commune les terrains ci-après :

- 1) partie de la parcelle AK 15 au Sud, environ 16 m x 30 m = 480 m²
- 2) partie de la parcelle AK 15 au Nord, environ 8,50 m x 45 m = 383 m². Cette zone correspond à l'emplacement réservé n° 11 du P.L.U. de la commune,
- 3) parcelle AK 37 d'environ 1439 m². Cette zone correspond à une partie de l'emplacement réservé n° 1 du P.L.U. de la commune,
- 4) parcelle AK 150 pour environ 164 m²,
- 5) parcelle AK 148 pour environ 95 m².

L'ensemble de ces terrains, pour environ 2561 m² seront cédés au prix net vendeur sur la base de 1,50 €/m² soit 3 842 € environ. La surface à prendre en compte sera celle constatée après bornage contradictoire exécuté à charge de la commune.

Ces terres étant actuellement cultivées par un agriculteur, l'indemnité d'éviction contractuelle destinée à ce dernier sera également versé par la commune à M. Jackie Brault, elle représente environ 1 754 €

La commune réalisera, à sa charge, après cession, une clôture de champ ainsi qu'un accès d'entrée au Sud de la parcelle AK 15 afin que l'agriculteur puisse accéder sur le terrain soit par un busage ou autre.

M. Biard considère que cet investissement n'est pas prioritaire et qu'il aurait du être fait une étude à moyen terme des projets de la commune et en particulier de l'aménagement de trottoirs rue de la Fortinière.

M. le maire lui répond que l'année passée a été lourde au niveau travail, ECOLE, PLU, station d'épuration et que tout ne peut être fait en même temps. L'année 2011 pourrait être consacrée à l'étude du devenir des bâtiments communaux et l'aménagement du centre bourg. La commission voirie pourrait étudier les alignements de la rue de la Fortinière et les travaux à y envisager.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants :	14
Pour :	11
Contre :	1
Abstention(s) :	2

- Décide de l'acquisition des terrains sus mentionnés et charge M. le maire ou ses adjoints délégués de prendre toutes décisions afin de mener à bien ces acquisitions ; un crédit complémentaire fera l'objet d'une inscription au budget principal 2011.
- Dit que Maître Jean-Marie Bernard, notaire du vendeur, dont l'étude est à Neuillé Pont Pierre est chargé de la rédaction de l'acte authentique.

AMENDES DE POLICE, POURSUITE DE L'AMENAGEMENT SECURITAIRE AUX ABORDS DE LA FUTURE ECOLE.

M. le maire rappelle que dans le cadre de la construction de l'école, il convient de poursuivre l'aménagement sécuritaire par la création d'un trottoir rue des Mailleries revêtu et éclairé jusqu'à son intersection avec la rue de la Croix Saint Jean.

Il est proposé l'engagement de cette tranche de travaux selon l'estimatif proposé pour une somme de 53 680,30 €H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 14
Pour : 14

- Décide de solliciter l'aide aux taux le plus élevé possible afin de mener à bien l'opération.
- Charge M. le Maire de constituer le dossier d'aide, l'autorise à signer tout document s'y rapportant et d'en faire dépôt au Département pour instruction.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE MONSIEUR LE SENATEUR POUR LA REALISATION D'UN AMENAGEMENT SECURITAIRE DE VOIRIE .

M. le maire expose au Conseil municipal que dans le cadre des travaux sécuritaires d'aménagement de la rue des Mailleries liés à la construction de la nouvelle école, il conviendrait de solliciter une subvention au titre de la réserve parlementaire de Monsieur Dominique Leclerc, Sénateur.

L'estimation des coûts des travaux s'élève à 123 708,46 €H.T. incluant l'aménagement de la rue des Mailleries, des parkings de la future école et du stade municipal jusqu'à son intersection avec la rue de la Croix Saint Jean, l'objet des travaux étant un aménagement urbain et paysager.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 14
Pour : 14

- Sollicite de Monsieur le Sénateur une aide aux taux le plus élevé possible afin de mener à bien l'opération.
- Charge M. le maire pour constituer le dossier, l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

RAPPORT ANNUEL 2009, ASSAINISSEMENT EAUX USEES.

M. la maire expose aux membres du conseil municipal que conformément à l'article L 2224-5- du Code des collectivités territoriales, le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif eaux usées doit être approuvé par le Conseil municipal.

Conformément aux annexes V et VI du Code général des collectivités territoriales et aux exigences des arrêtés et décrets du 2 mai 2007, le rapport annuel 2009 a été établi par le Cabinet SAFEUGE de Tours et a fait l'objet d'une diffusion auprès des membres du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 14
Pour : 14

Approuve le présent rapport 2009 relatif au service public « assainissement collectif eaux usées ».

Dit que ce rapport est destiné à l'information des usagers qui peuvent le consulter aux heures d'ouverture du secrétariat de la mairie.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA DEMANDE DE DECLARATION D'INTERET GENERAL ET L'AUTORISATION « LOI SUR L'EAU » DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CHOISILLE ET DE SES AFFLUENTS.

M. le maire indique que la Préfecture d'Indre et Loire, par arrêté du 29 novembre 2010, a ouvert une enquête publique en vue d'obtenir la déclaration d'intérêt général et l'autorisation « Loi sur l'Eau » des travaux de restauration de la Choisille et de ses affluents demandées par le Syndicat d'aménagement de la Choisille et de ses affluents. Cette enquête s'est déroulée du lundi 20 décembre 2010 au vendredi 14 janvier 2011 dans toutes les communes membres du Syndicat.

Conformément à l'article 9 de l'arrêté préfectoral, les communes intéressées sont appelées à donner leur avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête ou, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture du registre de l'enquête.

Sur invitation de M. le maire, M. Rué délégué de la commune au Syndicat, expose les motifs qui ont amené l'ouverture de cette enquête.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants 14
Pour : 14

- Émet un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général des travaux de restauration de la Choisille et de ses affluents.
- Dit que la présente délibération sera transmise à M. le Préfet.

MODIFICATIONS DES STATUTS DU SIEIL : ADHESION DE LA COMMUNE DE CHATILLON SUR INDRE, PRISE DE COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC » ET AUTRES MODIFICATIONS.

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 2 décembre 2010 les modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'adhésion de la commune de Châtillon sur Indre et la prise de compétence éclairage public.

En application de l'article L. 5211-20 du Code générale des collectivités territoriales, chaque adhérent au Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre et Loire doit à présent se prononcer sur l'adoption de ces nouveaux statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et au scrutin public :

Votants : 14
Pour : 14

- Approuve la modification des statuts du SIEIL, tels qu'annexés à la présente délibération.

COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES :

Commission voirie du samedi 8 janvier :

Mme Dutertre aborde les sujets traités : Pont de la rue des Mailleries et le Chemin du Baquet.

Commission bâtiments :

M. Lehagre expose les conclusions de la mise en concurrence de prestataires dans le cadre du renouvellement des chaises de la salle Madeleine Guillemot. Le Conseil municipal accepte l'offre

présentée par la société VEDIT à Florensac (Hérault) pour un coût de 4 993,30 € TTC, soit la fourniture de 200 chaises ainsi que 3 diables de transport.

COMPTE-RENDU DES EPCI :

Communauté de communes de Gâtine et Choisilles.

M. le maire indique que le Conseil communautaire de la CCGC prévu le lundi 17 janvier a été annulé, celui prévu le lundi 7 février est maintenu.

Projet éducatif « Jeunes »

Mme Bouin se faisant l'écho de ses collègues M. Guyon et Mme Cherreau expose au Conseil municipal, les objectifs du projet initié par la CCGC par l'intermédiaire de son service « Jeunesse » Une rencontre parents adolescents et CCGC est fixée le vendredi 4 février.

Commission salle des Quatre Vents.

Mme Cherreau rapporte les dernières informations relatives à la bonne fréquentation du public lors des derniers spectacles, elle évoque une réflexion sur les tarifs de location à venir.

Syndicat de Gendarmerie.

M. Hatwell fait le résumé de la dernière réunion du lundi 13 décembre où ont été abordés le bail de location des biens de la Gendarmerie, le suivi du dossier administratif lié à la remise en état des bâtiments ayant subi des dommages sur leurs infrastructures. La participation de la commune aux frais de fonctionnement du Syndicat pour 2011, s'élève à 3 510 €

QUESTIONS DIVERSES :

M. le maire revient sur la présentation des vœux à la population du dimanche 16 janvier. Il en profite pour adresser ses sincères remerciements à Yvette Dutertre pour l'important travail réalisé dans sa fonction « urbanisme » ainsi qu'à Jacques Motard dans sa fonction « voirie - réseaux divers »

Personnel : Évolution du contrat de M. Jacquin.

Cette question est reportée en l'absence de renseignements précis sur ce sujet.

Délégation donnée par le Conseil municipal : état des marchés signés :

Décision prise par le maire dans le cadre de la délégation de signature autorisée par la délibération du Conseil municipal n° 44/2010 du 30 août 2010 « Construction nouvelle école » :

- Avenant n° 1 du 11 novembre 2010, lot 2 Fondations - gros œuvre, Entreprise Cortecero 15, rue du Colombier Saint Pierre des Corps, pour un montant de 6 724,46 €HT.
- Lot 8 Clôture - Portail coulissant, Entreprise Les Artisans Paysagistes 32, rue Eugène Freyssinet ZI Nord - BP 20555 Chinon, pour un montant de 14 308,40 €HT.
- Lot 16 Cuisine, Entreprise Groupe Benard SAS 55-57, rue du Colombier 37700 Saint Pierre des Corps pour un montant de 33 772,04 €HT.
- Lot 15 Espaces verts, Entreprise Giraud SA « Le Bois de Beigneux » 57, rue des Coudrières 37250 Veigné, pour un montant de 6 888,20 €HT.

Compte-rendu de l'avancement des travaux de l'école :

M. Lehagre fait état de la progression du chantier :

- Les planchers hourdis sont posés à 80 % sur l'école.
- Le bétonnage de la dalle de compression débutera cette semaine, elle sera réalisée en 3 phases.
- Pour le restaurant actuellement l'élévation des vides sanitaires est terminée.
- Le plancher hourdis et le réseau seront posés courant février.

- On estime que 50 % de l'élévation de l'école en maçonnerie sera réalisée fin février.
- Courant mars début des charpentes.

Feu d'artifice 2011 :

Mme Bouin indique que le feu d'artifice sera tiré du stade municipal le samedi 9 juillet prochain. Il sera sonorisé pour un coût identique à l'an dernier. Une réunion destinée à l'organisation de cette soirée est prévue avec les responsables des associations le mardi 2 février en mairie.

Population :

Dans le cadre des enquêtes de recensement de 2006 à 2010, l'INSEE d'Orléans nous fait parvenir la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2011, à savoir :

- Population municipale 1 070
- Population comptée à part : 23
- Population totale 1 093

Sans autre question, le maire lève la séance à 22 heures 40.

Après Conseil :

- Commission des Finances le lundi 14 février 2011 à 19 heures 30.
- Vote du budget le mercredi 23 février 2011 en séance ordinaire ; ainsi la réunion du Conseil municipal prévue le lundi 21 février est repoussée au 23 février.

M. le Maire,

Mme Dutertre, M. Lehagre, M. Motard, Mme Bouin,

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa

Mme Cherreau, M. Galopin, M. Biard,

Mme Lamamy-Lacoste,